



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE REUSSITE A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)**

ANNÉE 2024

ENTRE

Le Préfet du département de Seine-et-Marne

d'une part,

ET

La Communauté de communes Bassée-Montois
représentée par son président, Roger DENORMANDIE

Les communes de Gurcy-le-Châtel, Everly et Égligny (*maîtres d'ouvrage d'actions*)

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de réussite à la transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2024 liste les actions à engager pour l'année 2024.

Elles pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de réussite à la transition écologique de la Communauté de communes Bassée-Montois, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2024 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de réussite à la transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2024, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2024

Ces actions, qui seront à engager en 2024, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2024 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'État, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs
C5.1	Travaux de rénovation énergétique – Phase 2 / Gymnase Henri Leblanc de Bray-sur-Seine	Communauté de Communes Bassée-Montois	390 290 € HT	331 746,50 € (85%)	58 543,50 € (15%) Fonds Vert	s.o.
C5.17	Travaux de rénovation énergétique – Phase 1 / Halle des sports de Gouaix	Communauté de Communes Bassée-Montois	132 838,85 € HT	79 703,31 € (60%)	53 135,54 € (40%) Fonds Vert	s.o.
C5.18	Travaux de rénovation énergétique – Phase 3 / Gymnase du Montois de Donnemarie-Dontilly	Communauté de Communes Bassée-Montois	128 771,38 € HT	77 262,83 € (60%)	51 508,55 € (40%) Fonds Vert	s.o.
C5.21	Réfection de la toiture de l'école	Commune d'Everly	51 226,10 € HT	10 245,22 € (20%)	40 980,88 € (80%) Fonds Vert	s.o.
C5.40	Rénovation énergétique globale d'une cantine scolaire	Commune de Gurcy-le-Châtel	213 214,53 € HT	42 642,91 € (20%)	170 571,62 € (80%) Fonds Vert	s.o.

D2	Maison de la Nature Bassée-Montois – Phase 2	Communauté de Communes Bassée-Montois	1 257 373,45 € HT	428 686,72 € (34,09%)	377 212,04 € (30%) Fonds Vert / 251 474,69 € (20%) DETR	200 000 € (15,91%) Métropole du Grand Paris
E15.2	Equipement d'un tableau numérique à l'école primaire	Commune d'Everly	4 815 € HT	3 110,49 € (64,60%)	1 704,51 € (35,40%) DETR	s.o.
E24.1	Amélioration de l'acoustique de la salle des fêtes pour la restauration du RPI	Commune d'Égigny	9 900 € HT	4 950 € (50%)	4 950 € (50%) DETR	s.o.
F8	Étude sur le potentiel de développement du photovoltaïque flottant sur le territoire	Communauté de Communes Bassée-Montois	38 650 € HT	7 730 € (20%)	30 920 € (80%) Fonds Vert	s.o.

Total crédits État sollicités par type de crédits	Ministère X	DETR	DSIL	Fonds Vert	FNADT	Autres (préciser)
1 041 001,33 €	-	258 129,20 €	-	782 872,13 €	-	200 000 € Métropole du Grand Paris

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2024 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'État devant être notifiées avant le 31 décembre 2024.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de réussite à la transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Provins, le 02 DEC. 2024

Le Président de la Communauté de communes Bassée-Montois

Roger DENORMANDIE



La maire de Gurcy-le-Châtel

Nadine VILLIERS

La maire d'Égigny

Christine LÉMOIRE



Le Préfet de Seine-et-Marne

Pour le Préfet de Seine et Marne et par délégation,

Le sous-préfet de Provins, Jean-Bernard ICHÉ



La maire d'Everly

Laurence GUERINOT



CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT 2024

ANNEXE 1

Liste des actions programmées en 2024 et leurs modalités de réalisation

ACTION 1 : Travaux de rénovation énergétique – Phase 2 / Gymnase Henri Leblanc de Bray-sur-Seine

- Axe du CRTE : Vers un territoire à énergie positive – C5.1
- Localisation : Bray-sur-Seine
- Descriptif sommaire : Seconde phase de travaux de rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux dont l'objet est le remplacement des halogènes et de la paroi polycarbonate du gymnase Henri Leblanc de Bray-sur-Seine
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 390 290 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 85 % soit 331 746,50 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 15 % de Fonds Vert, soit 58 543,50 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2025-2026
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Evolution des consommations énergétiques suite aux travaux et évolution des émissions de CO² suite aux travaux

ACTION 2 : Travaux de rénovation énergétique – Phase 1 / Halle des sports de Gouaix

- Axe du CRTE : Vers un territoire à énergie positive – C5.17
- Localisation : Gouaix
- Descriptif sommaire : Première phase de travaux de rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux dont l'objet est le remplacement de la paroi polycarbonate, des baies en simple vitrage, des convecteurs et l'isolation des murs par l'extérieur de la halle des sports de Gouaix
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 132 838,85 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 60 % soit 79 703,31 €

- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 40 % de Fonds Vert, soit 53 135,54 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2024-2025
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Evolution des consommations énergétiques suite aux travaux et évolution des émissions de CO² suite aux travaux

ACTION 3 : Travaux de rénovation énergétique – Phase 3 / Gymnase du Montois de Donnemarie-Dontilly

- Axe du CRTE : Vers un territoire à énergie positive – C5.18
- Localisation : Donnemarie-Dontilly
- Descriptif sommaire : Troisième phase de travaux de rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux dont l'objet est le remplacement des halogènes, des menuiseries en simple vitrage, des convecteurs et de la paroi polycarbonate du gymnase du Montois de Donnemarie-Dontilly
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 128 771,38 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 60 % soit 77 262,83 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 40 % de Fonds Vert, soit 51 508,55 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2025-2026
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Evolution des consommations énergétiques suite aux travaux et évolution des émissions de CO² suite aux travaux

ACTION 4 : Réfection de la toiture de l'école

- Axe du CRTE : Vers un territoire à énergie positive – C5.21
- Localisation : Everly
- Descriptif sommaire : Réfection de la toiture de l'école, baisse du plafond, remplacement des climatiseurs, changement de l'éclairage en LED
- Maître d'ouvrage : Commune d'Everly
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 51 226,10 € HT

- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 10 245,22 €
- Part attendue par l'État (*dotations, crédits de droit commun crédits spécifiques,...*) : 80 % de Fonds Vert, soit 40 980,88 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023-2024
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Économie d'énergies estimées à 46%

ACTION 5 : Rénovation énergétique globale d'une cantine scolaire

- Axe du CRTE : Vers un territoire à énergie positive – C5.40
- Localisation : Gurcy-le-Châtel
- Descriptif sommaire : Rénovation énergétique d'une cantine vétuste (infiltrations d'eau en toiture), véritable « passoire thermique » accueillant les élèves du RPI Gurcy-le-Châtel – Coutençon – Villeneuve-les-Bordes.
- Maître d'ouvrage : Commune de Gurcy-le-Châtel
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 213 214,53 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 42 642,91 €
- Part attendue par l'État (*dotations, crédits de droit commun crédits spécifiques,...*) : 80 % de Fonds Vert, soit 170 571,62 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2024-2025
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Factures énergétiques et taux de fréquentation de la cantine

ACTION 6 : Maison de la Nature Bassée-Montois – Phase 2

- Axe du CRTE : Vers un territoire écotouristique – D2
- Localisation : Hameau de Neuvry - Jaulnes
- Descriptif sommaire : La Communauté de Communes souhaite réhabiliter et rénover une ancienne longère pour créer un lieu de promotion, de sensibilisation et d'initiation à la nature afin d'y accueillir les futurs locaux de l'AGRENABA et d'en faire une porte d'entrée de la Réserve Naturelle nationale de la Bassée.
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois

- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 1 257 373,45 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 34,09 % soit 428 686,72 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 30 % de Fonds Vert soit 377 212,04 € et 20% de DETR soit 251 474,69 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : 15,91% de la Métropole du Grand Paris soit 200 000 €
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2025-2026
- Indicateurs et suivi d'évaluation : Fréquentation de l'espace et nombre d'animations

ACTION 7 : Equipement d'un tableau numérique à l'école primaire

- Axe du CRTE : Vers un territoire unifié et solidaire – E15.2
- Localisation : Everly
- Descriptif sommaire : Équipement d'un tableau numérique pour une classe de CM1-CM2 – Socle numérique
- Maître d'ouvrage : Commune d'Everly
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 4 815 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 64,60%€ soit 3 110,49 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 35,40 % de DETR soit 1 704,51 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : s.o.
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023-2024
- Indicateurs et suivi d'évaluation : Taux de réussite des élèves

ACTION 8 : Amélioration de l'acoustique de la salle des fêtes pour la restauration du RPI

- Axe du CRTE : Vers un territoire unifié et solidaire – E24.1
- Localisation : Egligny
- Descriptif sommaire : Amélioration acoustique de la salle des fêtes, servant également de restauration scolaire par le RPI Châtenay-sur-Seine – Égligny.
- Maître d'ouvrage : Commune d'Egligny

- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 9 900 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 50 % soit 4 950 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 50 % de DETR, soit 4 950 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2023
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : Évolution d'impact avant et après installation de système DBA par mesures

ACTION 9 : Etude sur le potentiel de développement du photovoltaïque flottant sur le territoire

- Axe du CRTE : Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace – F8
- Localisation : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Descriptif sommaire : La Communauté de Communes Bassée-Montois désire mener une étude sur son territoire pour y connaître les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur les plans d'eau et les gravières inexploitées, le potentiel énergétique des projets possibles et les enjeux et contraintes liés à leur réalisation
- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bassée-Montois
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action : 38 650 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) : 20 % soit 7 730 €
- Part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*) : 80 % de Fonds Vert soit 30 920 €
- Parts attendues des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *s.o.*
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2024-2025
- Indicateurs et suivi d'évaluation : Nombre de sites favorables identifiés et puissance potentielle identifiée (GWh)